



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2432

Opération n° 60021903 "Bâtiments - installations et réseaux thermiques et aérauliques 2023-2026" - Lancement de la deuxième tranche de travaux et affectation d'une partie de l'autorisation du programme 2021-2 programme 20020

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2432 - OPERATION N° 60021903 "BATIMENTS - INSTALLATIONS ET RESEAUX THERMIQUES ET AERAULIQUES 2023-2026"
- LANCEMENT DE LA DEUXIEME TRANCHE DE TRAVAUX ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DU PROGRAMME 2021-2 PROGRAMME 20020 (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'investissement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Bâtiments – Installations et réseaux thermiques et aérauliques ».

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Transition écologique 2021-2026 », n° 2021- 2, programme 20020.

Ce programme comprend l'opération 60021890 « Bâtiments - Installations et réseaux thermiques et aérauliques 2021-2023 » dont le lancement d'une première tranche de travaux de 4 400 000 €a été approuvé par délibération n° 2021/686.

En cohérence avec la stratégie de transition écologique du patrimoine et dans le cadre du gros entretien renouvellement des installations techniques de production et de distribution de chaleur et/ou de froid, il y a lieu de procéder à leurs renouvellements avec modernisation et adaptation aux besoins. Ces installations techniques sont indispensables à l'activité des bâtiments communaux, et permettent d'assurer le confort thermique et la bonne ventilation des locaux.

Ces travaux relatifs aux installations thermiques et aérauliques ont pour objectifs :

- d'augmenter la performance écologique des systèmes, par une réduction de la consommation énergétique et celle des gaz à effet de serre ;
- d'adapter de manière performante la fourniture d'énergie aux besoins ;
- d'optimiser leur pilotage ;
- d'améliorer la fiabilité des installations, et donc améliorer la qualité des services publics rendus dans les sites concernés.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera principalement assurée en interne par les services techniques de la Ville de Lyon, avec ou sans assistance de bureaux d'études externes. Les marchés nécessaires, en sus des marchés existants (marchés à bon de commande) quelle que soit leur forme seront attribués en application des réglementations relatives aux marchés publics en vigueur.

Cette opération estimée à 4 010 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Transition écologique 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 20020.

Une liste indicative de sites et travaux concernés est annexée à la présente délibération. Ces études et travaux sont à réaliser en 2023, 2024, 2025 et 2026. Cette liste indicative peut évoluer en fonction d'imprévus (pannes, désordres, etc.), ou d'éventuels changements de priorisation par souci de cohérence d'interventions sur le bâti ou d'opportunité de raccordement au réseau urbain de chaleur ou de froid.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60021903 « Bâtiments - Installations et réseaux thermiques et aérauliques 2023-2026 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Transition écologique 2021-2026 », n° 2021-2, programme n° 20020.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 20020 AP n° 2021-2, opération 60021903 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 (et autres), fonction 020, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - 2023 : 600 000 €;
 - 2024 : 1 200 000 €;
 - 2025 : 1 200 000 €;
 - 2026 : 1 010 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET